

5 - SERVICES PORTUAIRES - GRILLE DES REDEVANCES 2022

5-1 L'AIRE TECHNIQUE

5-1-1 Grutage

	Base tarifaire = forfaits ci-dessous			
	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire plaisance	60,00 €	72,00 €	70,00 €	84,00 €
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire professionnel	45,00 €	54,00 €	50,00 €	60,00 €
Matage ou dématage <u>avec engin du port</u>	30,00 €	36,00 €	40,00 €	48,00 €
Manutention d'accessoires	25,00 €	30,00 €	30,00 €	36,00 €
Frais de retard ou annulation de dernière minute sans justification	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €
Forfait temps supplémentaire / heure	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €
Déplacement de navire à la demande de l'utilisateur dans le chenal	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €
Location nettoyeur haute pression / par jour	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €

5-1-2 STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR AIRE TECHNIQUE (taxe journalière)

Stationnement sur bords les 4 premiers jours	2,08 €	2,50 €	4,17 €	5,00 €
Stationnement sur bords à partir du 5 ^{ème} jour	4,17 €	5,00 €	9,00 €	10,80 €
Stationnement sur la cale les 4 premiers jours	12,00 €	14,40 €	20,00 €	24,00 €
Stationnement sur la cale à partir du 5 ^{ème} jour	15,00 €	18,00 €	25,00 €	30,00 €
Stationnement mensuel sur bords	75,00 €	90,00 €	108,33 €	130,00 €
Stationnement pour lavage sur remorque individuelle limitée à moins de 24h	4,50 €	5,40 €	9,00 €	10,80 €

5-2 ESCALE (base tarifaire = surface du navire en m² x tarif indiqué)

5-2-1 Visiteur

	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC
Jeton de douche	0,83 €	1,00 €	0,83 €	1,00 €

5-2-2 CHENAL

1 ^{ère} nuitée	Gratuite *		0,25 €	0,30 €
A partir de la 2 ^{ème} nuitée	0,25 €	0,30 €	0,25 €	0,30 €
Min. perception	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €

5-2-3 BASSIN A FLOT

1 ^{ère} nuitée	Gratuite *		0,50 €	0,60 €
A partir de la 2 ^{ème} nuitée	0,50 €	0,60 €	0,50 €	0,60 €
Taxe mensuelle été			11,50 €	13,80 €
Taxe mensuelle hiver			7,50 €	9,00 €
Taxe trimestrielle été (de avril à juin)			25,00 €	30,00 €
Taxe trimestrielle été (de juillet à septembre)			25,50 €	30,60 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de octobre à décembre)			15,50 €	18,60 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de janvier à mars)			14,00 €	16,80 €
Tarif réduit de 10% pour le stationnement sur les emplacements hors ponton flottant (quai, passerelle)				
Min. perception	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €

Taxe de séjour : incluse pour les tarifs escales, par personne majeure et par nuitée.

* gratuite pour les usagers des ports du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins